



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 33601

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'incidence des essais nucléaires sur la santé des personnels civils et militaires y ayant participé. Les conséquences sanitaires de ces essais continuent aujourd'hui de susciter l'inquiétude parmi les personnes exposées. Afin de répondre à leurs légitimes inquiétudes, il lui demande de préciser les conclusions des études menées par le Gouvernement sur les incidences des essais nucléaires sur la santé des personnels civils et militaires y ayant participé et les mesures adoptées par l'État en conséquence au profit de ces personnes.

## Texte de la réponse

Le ministre de la santé et de la protection sociale a pris connaissance avec intérêt de la question de l'honorable parlementaire relative au suivi des conséquences sanitaires des essais nucléaires. Les ministres de la santé et de la défense ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Le pilotage du comité est assuré conjointement par le DGSNR et le DSND. Le comité se réunit au moins deux fois par an et un premier rapport annuel remis aux ministres de la santé et de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33601

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 février 2004, page 984

**Réponse publiée le :** 20 juillet 2004, page 5592